

Le guide d'éthique en pratique

– QUI EST CONCERNÉ ?

Le guide d'éthique s'applique à tous les collaborateurs Rexel.

Les collaborateurs Rexel sont tous les salariés, les mandataires sociaux, les membres des comités exécutifs et de direction du groupe Rexel et de ses filiales dans le monde, ainsi que les collaborateurs extérieurs et occasionnels ou nouvellement entrés dans le groupe Rexel.

Rexel souhaite que le guide d'éthique soit connu, compris et appliqué par l'ensemble de ses collaborateurs.

Le guide d'éthique sert également à communiquer nos engagements à nos clients, fournisseurs, prestataires, intermédiaires et partenaires.

– COMMENT UTILISER LE GUIDE D'ÉTHIQUE ?

Les collaborateurs doivent prendre connaissance du guide éthique dans son intégralité, et des codes qui y sont annexés, afin de s'imprégner de la culture et des exigences de Rexel en matière d'éthique des affaires et de respect et conformité aux lois et réglementations auxquelles est soumis Rexel.

LE GUIDE D'ÉTHIQUE :

1. peut être complété, notamment afin de prendre en compte des lois et réglementations nouvelles ou répondre à des besoins locaux,
2. ne remplace pas les lois, réglementations et autres règles localement applicables. Il constitue un guide et un cadre pour les collaborateurs qui doivent notamment s'assurer que leurs actions et décisions sont également conformes au guide d'éthique,
3. ne peut être exhaustif, les collaborateurs peuvent ainsi être confrontés à une situation difficile à interpréter.

LES QUESTIONS CI-DESSOUS PEUVENT AIDER LES COLLABORATEURS À RECONNAÎTRE ET À ÉVITER DES SITUATIONS DÉLICATES :

1. Cette situation est-elle prévue dans le guide d'éthique ?
2. Ma décision aurait-t-elle des conséquences négatives pour Rexel ?
3. Est-ce que je fais ce choix en toute liberté ?
4. Que penserait mon entourage professionnel et personnel de mes actions ?